



**DOSSIER D'INSCRIPTION**

**DE LA 7EME EDITION**

**DE LA PENVENAN COLOR**



## INVITATION

Chères participantes, chers participants,

L'équipe organisatrice de la Penvénan Color a le plaisir de vous accueillir sur le site de Port-Blanc pour sa 7ème édition.

Cette manifestation nous permet de soutenir la ligue contre le cancer et l'association Cœur et Santé de Paimpol.

Nos différents partenaires locaux, la ville de Penvénan, ainsi que l'ensemble des bénévoles vous souhaitons un agréable moment sportif et festif.

Belle journée, colorée à toutes et à tous.

Les co-présidents,  
Le Coz Daniel, Lintanf Frédéric



## Contenu

INVITATION .....1

ACCUEIL.....4

PLANNING GENERAL.....4

CIRCUIT.....5

RESTAURATION .....6

HYGIENE ET SECURITE .....6

HEBERGEMENT .....7

REGLEMENT DE LA MANIFESTATION.....8

FICHE D'INSCRIPTION.....14

INFORMATIONS PRATIQUES .....17

## ACCUEIL

Le dimanche 04 août 2024 à partir de 11 heures 30

Au parking de la chapelle Notre-Dame

Port-Blanc, 22710 Penvénan

## PLANNING GENERAL

La 7<sup>ème</sup> édition de la « Penvénan Color » commencera à 11 heures 30. Il sera alors possible de s'inscrire sur place au village d'accueil, de retirer son pack Dress Code et ce jusqu'à 15 heures.

Dès 14h30, une Dance Party sera proposée à tous les participants en guise d'échauffement.

Le départ de la marche des 3km se fera à 15 heures, suivront la course (non chronométrée) et la randonnée de 5km respectivement à 15h30 et 16h00.

Il sera possible de se restaurer au niveau du village d'accueil tout au long de la journée.

A partir de 17 heures, une animation Set-DJ ainsi qu'un lancer collectif de couleurs auront lieu et viendront clôturer l'évènement aux alentours de 19 heures.

11H30 – Ouverture du village d'accueil

11H30 à 15H30 – Inscription sur place+ retraits packs dress code

14H30 – Dance party

15H – Départ de la marche 3km

15H30 – Départ de la randonnée 5 km

16H Départ de la course non chronométrée 5km

17H – Fin des épreuves

17H – Lancer collectif de couleurs et animation DJ

19H- Fin de l'évènement

## CIRCUITS

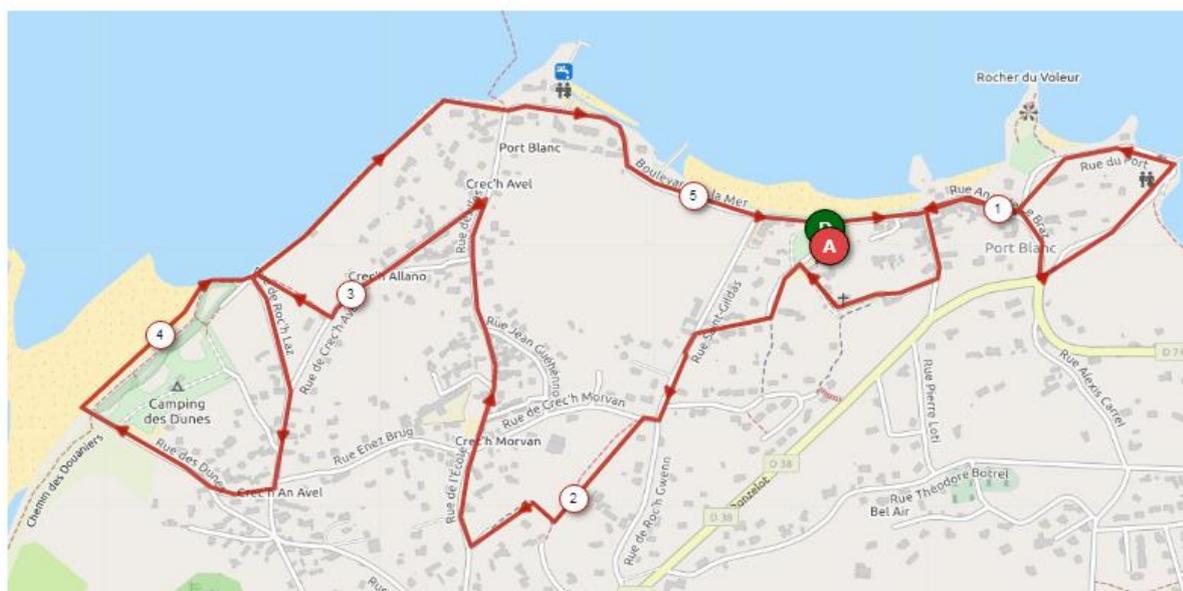
Deux parcours vous seront proposés :

- 1 marche de 3 kilomètres
- 1 randonnée de 5 kilomètres/ 1 course de 5 kilomètres (non chronométrée)

Vous emprunterez des chemins en bord de mer et d'autres plus retirés, au cœur de Port-Blanc, accessibles aux enfants et aux familles.

Nous vous avons énuméré ci-dessous les voies empruntées par nos participants, qui seront donc bloquées tout au long de la manifestation. Une trentaine de signaleurs bénévoles seront affectés sur le circuit, afin d'assurer la sécurité des participants et de rendre compte à l'organisation de tout problème qui pourrai survenir sur le parcours.

Des barrières de sécurité seront placées sur le parcours pour bloquer les accès. Nous mettrons en place de la rubalise et autres signalétiques (panneaux, routes barrées...) sur le circuit et nous signalerons tous les obstacles que nous pourrions rencontrer.



## **RESTAURATION**

Il sera possible de se retrouver sur place au niveau du village d'accueil sur le parking de la chapelle dès l'ouverture du site. Une buvette ainsi qu'un stand de restauration seront ouverts à tous jusqu'à la fin de la manifestation.

## **SECURITE/HYGIENE**

Un dispositif de secours assurera la sécurité de la manifestation avec la présence d'un responsable sécurité (l'équipe organisatrice), d'une équipe de secouristes (la Croix Blanche et d'un médecin bénévole.

Une équipe de signaleurs bénévoles assureront la sécurité des circuits tout au long du parcours. L'accès au site sera bloqué dès **l'ouverture de l'évènement**.

Le public et les participants à la manifestation auront accès aux sanitaires du parking de la chapelle de Port-Blanc et le long du circuit (Dunes, Rohannic..)



## HEBERGEMENT

Il vous appartient de réserver directement votre hébergement, si vous souhaitez venir la veille.

<b>Hébergement</b>	<b>Téléphone</b>	<b>Adresse</b>	<b>Situation</b>
Camping des Dunes	02 96 92 63 42	Rue des Dunes, 22710 Penvenan	A penvenan prendre direction port-blanc (D74), puis direction perros guirec (D113), à 500M à droite des dunes (camping à 1 KM)
Les Hauts de Port-Blanc	02 96 92 86 72 contact@portblanc.com	12 bis rue Keranscoualc'h, Kerbriant, 22710 Penvenan	A penvenan, arrivé en face de l'église, prendre la route qui contourne la mairie et prendre à droite au rond-point de Poulpiquet. Continuer tout droit sur la route de Port-Blanc et le camping sera à votre droite.
Le Grand Hotel de Port-Blanc	02 96 92 66 52	1 boulevard de la mer, Port-Blanc, 22710 Penvenan	A penvenan prendre direction port-blanc (D74).
Centre de vacances de Port-Blanc	02 96 92 69 56	Rue Enez Brug, 22710 Penvénan	A penvenan prendre direction port-blanc (D74), prendre la D38 direction Trestel et prendre à droite rue des Dunes puis rue de l'Ecole.

## REGLEMENT DE LA MANIFESTATION

Chaque participant reconnaît avoir pris connaissance et accepte ce règlement au moment où il se présente au départ de l'épreuve. La seule autorité compétente pour l'application du présent règlement est le Comité d'Organisation. Cette manifestation est régie par le présent règlement seul valable et auquel nul autre ne pourra se substituer.

### **ARTICLE 1 : L'ORGANISATEUR**

L'association organisatrice de la « Penvénan Color » a son siège situé à la Mairie de Penvénan, 2, place de l'église, 22710.

Elle organise sa 7<sup>ème</sup> édition le dimanche 4 Août 2024.

### **ARTICLE 2 : PENVENAN COLOR**

La Penvénan Color est une manifestation sportive, ludique et familiale qui propose une marche de 3 kilomètres, une randonnée de 5 kilomètres et une course non chronométrée de 5 kilomètres, le tout accompagné de lancers de poudres sur les participants à chaque kilomètre.

Une animation Dance Party sera proposée avant les trois départs ainsi qu'une animation DJ en plein air avec un lancer collectif de poudres colorés sur tous les participants, animation qui prolongera/clôturera cette manifestation sportive/festive.

Ci-dessous le programme de la journée :

11H30 – Ouverture du village
11H30 à 15H00 – Accueil des participants, inscriptions sur place, retrait Dress Code
14H30 –Dance party
15H Départ de la marche 3km
15H30 Départ de la randonnée 5 km
16H – Départ de la course 5 km
17H19H – Fin des épreuves- Lancer collectif de couleurs et animation DJ



### **ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION**

La manifestation de la « Penvénan Color » est ouverte à toutes et tous. La jauge maximale est de 1000 participants.

Il n'y a pas de certificat médical à fournir puisque les épreuves ne sont pas chronométrées.

Cependant, il est de la responsabilité de chacun d'estimer au mieux ses capacités physiques, de remplir et signer une décharge de responsabilité lors de l'inscription certifiant que le participant se déclare apte à participer à ces épreuves.

En signant ce règlement, le participant certifie sur l'honneur avoir une assurance individuelle accident et avoir pris connaissance des risques inhérents à la pratique de ces activités.

Il n'y a pas d'âge minimum pour participer aux épreuves.

Pour les participants de moins de 11 ans, ils devront obligatoirement être accompagnés d'un adulte ayant payé l'inscription et pratiquant l'activité, ils devront aussi justifier d'une autorisation parentale à remettre en même temps que le dossier d'inscription afin de pouvoir récupérer le pack Dress Code.

Les participants entre 12 et 18 ans doivent justifier d'une autorisation parentale obligatoire à remettre avec le dossier d'inscription afin de pouvoir récupérer leur pack Dress Code.

### **ARTICLE 4 : LES INSCRIPTIONS**

Le prix de l'inscription en pré-vente est de 10 euros (version papier avant le 28 juillet 2024, sur la plateforme d'inscription en ligne [www.ikinoa.com](http://www.ikinoa.com) du 1<sup>er</sup> juin au 3 août 2024), et de 12 euros le jour de la manifestation, sur place au village d'accueil.

Le dossier d'inscription est disponible :

- Sur le site dédié [www.ikinoa.com](http://www.ikinoa.com)
- La page Facebook Penvénan Color
- Par mail: [penvenancolor@gmail.com](mailto:penvenancolor@gmail.com)

L'inscription ne sera pas remboursable.

Seul le participant qui a réglé le montant de l'inscription et signé le règlement sera autorisé à prendre le départ de l'épreuve.

L'inscription ne sera prise en compte qu'une fois :

- La totalité du paiement effectué
- L'acceptation du présent règlement validée
- Décharge de responsabilité remplie
- Dossier d'inscription rempli
- Présentation d'une pièce d'identité

Les transferts d'inscription ne sont pas autorisés pour quelque motif que ce soit.

L'abandon d'un concurrent pendant une épreuve n'entraîne pas le remboursement de son inscription.

Les organisateurs se donne le droit de refuser toute personne ne répondant pas à ces conditions.

#### **ARTICLE 5 : PACK DRESS CODE**

Ils seront distribués au village d'accueil dès le dimanche 04 août 2024 à 11h30.

Il comprend :

- 1- le Pack Dress Code (1 tee-shirt, 1 paire de lunettes, 2 sachets de poudre colorée)
- 2- La participation à l'épreuve choisie (3 ou 5 km)
- 3- La participation à l'animatin DJ et Dance Party

Après l'inscription, les participants recevront un e-mail pour confirmer leur inscription. Cet e-mail servira d'identification, de preuve que le dossier d'inscription est complété et donnera accès au participant à son pack dress code.

Aucun pack Dress Code ne sera transmis par courrier, ou en mains propres en amont de la manifestation.

Les personnes ne portant pas de Dress Code seront interdites sur le parcours pendant le temps de la manifestation sportive et pourront être exclues par l'organisation, même s'ils accompagnent un participant qui fait l'épreuve.

#### **ARTICLE 6 : LE DEPART**

Seul le comité de course est habilité à donner le départ.

Les participants pourront participer à la Dance Party qui sera proposée dès 14h30 en guise d'échauffement.

S'enchaîneront ensuite les trois départs à une demi-heure d'intervalle à partir de 15h.



## **ARTICLE 7 : LES ACTIVITES**

Les parcours de 3 kilomètres et 5 kilomètres (marche, randonnée ou course) seront fermés, balisés par le comité d'organisation et feront l'objet d'un arrêté municipal. Les participants s'engagent à respecter ce balisage et à ne pas sortir du parcours proposé.

Les épreuves ne sont pas chronométrées mais le temps de l'épreuve de course à pied sera arrêté par le comité d'organisation, 1h30 maximum après le passage du dernier concurrent sur la ligne de départ. Le temps de l'épreuve marche sera arrêté en même temps que celui de l'épreuve de course à pied. Sur certaines sections des horaires de passage peuvent être imposés. Toute personne se présentant après cette plage horaire verra son parcours raccourci.

Il est interdit de s'arrêter dans les « Colors Zone » afin de ne pas créer un attroupement de participants.

Il y sera également interdit de prendre de la poudre colorée dans les sacs et cartons des bénévoles lanceurs de poudres.

## **ARTICLE 8 : LA SECURITE**

L'équipe organisatrice s'engage à mettre en place toutes les dispositions nécessaires concernant la sécurité des participants, spectateurs, bénévoles. Des signaleurs bénévoles seront présents sur le parcours, et seront facilement identifiables d'un gilet jaune tout au long du circuit et plus particulièrement à chaque carrefour et croisement. Une équipe de secours sera présente tout au long de la manifestation.

L'organisation se réserve le droit de stopper un participant pendant l'épreuve sur avis de l'équipe médicale ou de la direction de l'événement. Tout abandon doit être signalé à un des membres de l'organisation.

Le parcours est tracé en milieu naturel et urbain. La progression se fait à pied, l'utilisation de tout engin motorisé, vélo est interdite.

## **ARTICLE 9 : LA POUDRE DE COULEUR**

Il est interdit de jeter de la poudre de couleur hors des zones attribuées pour cette occasion. Vous trouverez à chaque kilomètre des « colors zones » avec des livreurs de poudre pigmentées pour les lancer sur les autres participants. Il est interdit de jeter la poudre volontairement dans les yeux d'un participant, bien qu'elle soit non-toxique, non urticante, anti-allergène et soluble.

## **ARTICLE 10 : OBLIGATION DU PARTICIPANT**

Les participants s'engagent à respecter l'environnement du parcours. Il est donc interdit de quitter les itinéraires de course à pied et de marche.

Lorsque l'épreuve emprunte des parcours ouverts à la circulation routière, le règlement de la course s'efface devant les obligations du code de la route. Les participants se soumettent impérativement au code de la route.

En cas d'accident, les participants doivent toujours rester avec le blessé en attendant les secours. Les participants et les signaleurs bénévoles sont responsables de l'accidenté jusqu'à l'arrivée des secours.

Le participant est dans l'obligation de porter le matériel du pack dress code tout au long de la manifestation, et il s'engage à respecter les consignes de l'organisateur.

Chaque participant valide le fait d'avoir pris connaissance des différents points de ce règlement et notamment :

- Etre responsable de son état de santé, remplir et signer la décharge de responsabilité.
- Etre en possession d'une assurance personnelle responsabilité civile et assurance accidents corporels les prémunissant contre les risques inhérents à leur participation
- Etre responsable de ses effets personnels,
- Ne pas poursuivre l'organisation.

Chaque participant assume l'entière et complète responsabilité en cas d'accident sur les épreuves. Chaque participant assume également les risques inhérents à la participation à une telle épreuve tels que : les accidents avec les autres participants, les intempéries météorologiques, les conditions de circulation routière (liste non exhaustive).



### **ARTICLE 11 : RESPONSABILITES ET ASSURANCES**

Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile organisateur.

Si le Comité d'Organisation juge que les conditions climatiques sont trop défavorables ou pour quelconques raisons, il procédera aux modifications nécessaires du parcours, à l'arrêt ou au besoin à son annulation. Cependant, il s'engage à informer les coureurs inscrit(es) d'éventuelle(s) modification(s) ou complément(s) de règlement, de parcours, d'épreuve(s), de la date et de l'horaire(s) avant le début de la manifestation.

En aucun cas, le montant de l'inscription sera remboursé.

### **ARTICLE 12 : DROIT A L'IMAGE**

Les participants acceptent l'exploitation par l'organisateur et leurs partenaires des images et des photos faites sur l'événement. Ceci sans limitation ni dans le temps, le support ou la quantité, ni le mode de diffusion (utilisation commerciale, promotionnelle et publicitaire dans tout type de support).

Nom et signature du participant et/ou tuteurs ou parents du participant, précédé de la mention « Lu et approuvé ».



## Fiche d'inscription

7<sup>ème</sup> édition

### Penvénan Color



#### Participant :

Nom : ..... Prénom : .....

**Responsable légal/parent du mineur :** .....

L'autorise à participer à la 7<sup>ème</sup> édition de la Penvénan Color, le dimanche 4 août 2024.

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville/commune : .....

N° téléphone : ..... N° mobile : .....

E-mail : .....

Epreuves : Marche  (3KM)      Randonnée  (5 KM)      Course  (5KM)

#### Inscription individuelle :

**10 € prévente / 12 € sur place**

Mode de paiement :  Chèque       Espèces       En ligne

Taille du T-shirt :

S     M     L     XL     XXL     XXXL     XXXXL

J'ai lu et j'accepte les conditions présentées dans le règlement de la manifestation.

N'autorise pas la prise de vue et la publication de l'image sur laquelle j'apparais.

J'ai lu et j'accepte la décharge de responsabilité des organisateurs lors de la manifestation La Penvénan Color, du dimanche 4 août 2024, voir dossier d'inscription.

**DATE LIMITE retour de la fiche d'inscription papier par courrier avant le 28/07/2024**

Date : .....

Signature :

**A renvoyer avec le règlement à l'ordre de :** Penvenan Color

**Chez :** Mme Droumaguet Florence, 31 rue des patriotes, 22710 PENVENAN



**Paiement :**

Par chèque à l'ordre de Penvenan Color.

(jusqu'au 28 /07/2024)

En ligne : sur Ikinoa.com. (des frais de dossier s'appliquent pour chaque transaction.

Sur place le jour même par espèces ou chèque (12 euros)

Inscriptions de préférence en ligne sur le site Ikinoa Sport : [penvenancolor2024.ikinoa.com](http://penvenancolor2024.ikinoa.com) ou par courrier à : Penvenan Color, Mme DROUMAGUET Florence, 31, rue des patriotes, 22710 PENVENAN.

Renseignement par mail : [penvenancolor@gmail.com](mailto:penvenancolor@gmail.com)

**DATE LIMITE** retour de la fiche d'inscription papier avant 28 juillet 2024.

Date limite inscription [ikinoa.com](http://ikinoa.com) le 04 août 2024 midi

S'il reste de la place, vous aurez la possibilité de vous inscrire sur place.

## LA DECHARGE DE RESPONSABILITE



### La 7<sup>ème</sup> édition de la « Penvénan Color »

De par mon inscription ou celle de mon enfant mineur à la 7<sup>ème</sup> édition « Penvenan color », je décharge par la présente lettre les organisateurs de toute responsabilité lors de la manifestation La Penvénan Color, du dimanche 04 août 2024.

Je renonce à faire valoir toute revendication, de quelque nature qu'elle soit, auprès de l'association et de ses membres. Ceci concerne en particulier les cas d'accident, blessure, vol, dégâts sur les biens personnels ou autres se produisant lors de ma participation à la manifestation Penvénan Color.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de la manifestation et y adhère. Je suis informé(e) qu'il m'appartient de souscrire personnellement une assurance responsabilité civile et assurance maladie/accident. Je me porte également garant(e) financier en cas de dégradation volontaire que je pourrais occasionner durant cette manifestation.

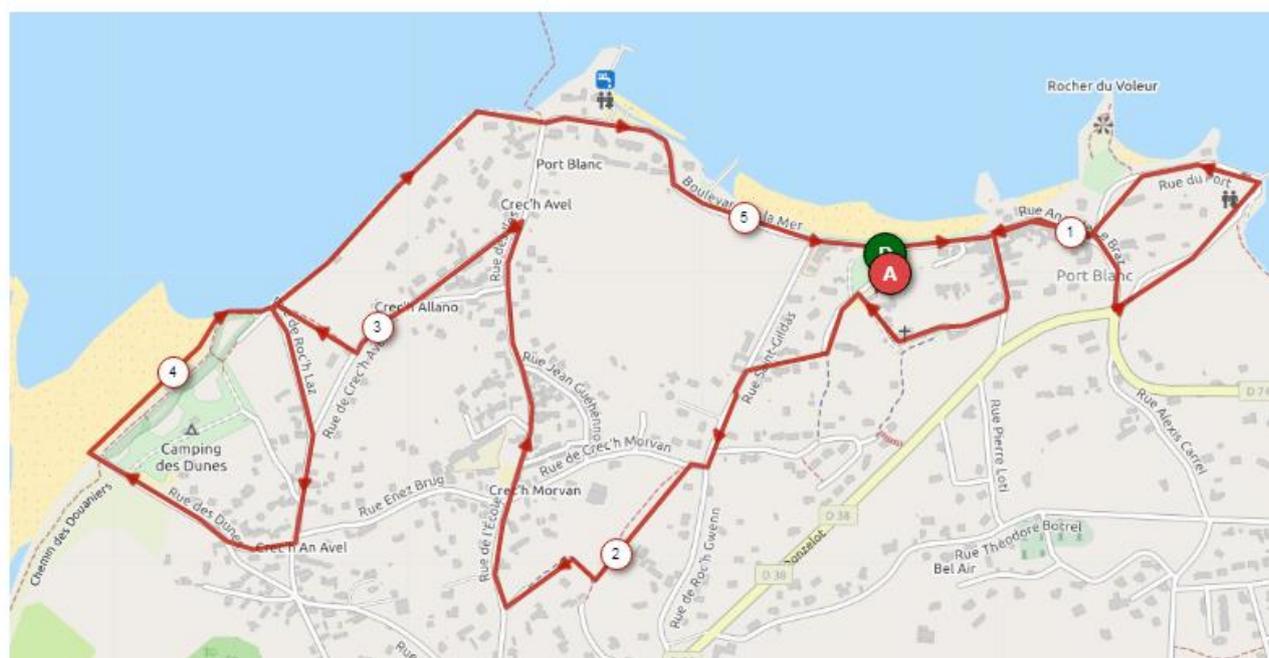
Le refus de votre part d'accepter cette décharge de responsabilité, réserve le droit à l'organisateur d'exclure ma participation à l'événement.

A retourner à Penvenan Color par mail : [penvenancolor@gmail.com](mailto:penvenancolor@gmail.com) ou par courrier :  
Penvenan Color, Mme DROUMAGUET Florence, 31, rue des patriotes, 22710  
PENVENAN

## INFORMATIONS PRATIQUES

### PLAN D'ACCES PAR LA ROUTE

Depuis Perros-Guirec : Aller en direction de Trélévern/Trévou-Tréguignec puis par la D38.



Depuis Lannion : Aller en direction de Kermaria-Sulard/Penvénan, puis par la D74.  
Les accès aux différents parkings vous seront communiqués au cours de l'évènement.

**L'équipe organisatrice vous remercie et vous attend pour partager cette expérience haute en couleur.**